

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2012/07/17-08

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 17 juillet 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

***Vu** le Code de l'Education,*

***Vu** les statuts de l'Université d'Aix-Marseille, adoptés par l'assemblée constitutive provisoire en sa séance du 14 octobre 2011,*

***Vu** l'avis favorable du conseil des études et de la vie universitaire en date du 31 mai portant sur l'objet de la présente délibération,*

***Vu** l'avis favorable du comité technique en date du 17 juillet 2012 portant sur l'objet de la présente délibération,*

DÉCIDE :

OBJET : Conseil d'Orientation de la Vie Étudiante : création et règles de composition

La création du Conseil d'Orientation de la Vie étudiante, désigné sous l'acronyme COVE, est conforme aux volontés affichées par le texte stratégique de l'Université d'Aix-Marseille.

Dans le souci de veiller à ce que l'étudiant soit acteur de sa formation mais aussi de la vie sociale, sportive et culturelle des campus, le COVE propose des orientations en matière de politique vie étudiante. Il se réunira au minimum deux fois par an.

Le conseil d'administration approuve la création du Conseil d'Orientation de la Vie étudiante, dont la composition et les compétences sont détaillées ci-après.

1. Composition

Le COVE comprend 31 membres.

• Collège « étudiants »

- L'ensemble des membres du conseil d'administration élus au titre de représentants des usagers (et leurs suppléants en cas d'absence du titulaire)
- L'ensemble des membres du conseil scientifique élus au titre de représentants des usagers (et leurs suppléants en cas d'absence du titulaire)
- L'ensemble des membres du conseil des études et de la vie universitaire élus au titre de représentants des usagers (et leurs suppléants en cas d'absence du titulaire)

• Collège « Gouvernance et autre »

- Le Vice-président délégué à la vie étudiante
- Le Vice-président étudiant (qui siège au titre d'élu dans un conseil central de l'Université)
- Le chargé de mission « culture »
- Le chargé de mission « sport »
- Le chargé de mission « handicap »
- Le responsable administratif du BVE,
- Le directeur du service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé

Le COVE pourra inviter ou consulter à l'occasion de ses réunions des personnes ressources en matière de vie étudiante.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

2. Compétences

Le COVE a pour mission principale de proposer à la gouvernance des orientations en matière de vie étudiante. Ces orientations seront ensuite soumises à l'examen des conseils centraux. Ainsi, les domaines traditionnels de la vie étudiante tels que la culture, le sport et la santé feront l'objet de choix stratégiques.

Le COVE devrait également prendre en charge la question du handicap et proposer des améliorations en matière d'accueil des usagers et de l'aide au suivi des études.

Le COVE pourra également se saisir des problématiques relatives à la vie étudiante qui ne sont pas directement du ressort de l'Université, afin de proposer à la gouvernance des moyens d'action à l'égard des partenaires institutionnels.

Enfin le COVE examinera le bilan de la politique de l'Université en matière de vie étudiante.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 17 juillet 2012


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

